

Québec, le 5 novembre 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-10-025 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, précisée le 7 octobre dernier, concernant les débits de pompages autorisés et les relevés des débits prélevés de la station de pompage du Mont-Tremblant, sur la rivière du Diable, au cours des cinq dernières années.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Autorisation du 21 septembre 2001, 4 pages;
2. Relevés de la Station de pompage du Mont-Tremblant, 2014 à 2018, 1 page.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel marie-eve.gravel-nadon@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

(Original signé)

Julie Samuël

p. j. (4)

Saint-Eustache, le 21 septembre 2001

AUTORISATION
(article 32)

Station Mont-Tremblant
Société en commandite
3005, chemin Principal
Mont-Tremblant (Québec), J0T 1Z0

N/Réf.: 7321-15-01-00220-30
200001086

OBJET : Prise d'eau à la rivière du Diable, versant Nord
Municipalité de Lac-Supérieur

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée 25 janvier 2001, reçue le 26 janvier 2001 et complétée le 17 septembre 2001, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Établir, précisément sur un site appartenant à la Station Mont-Tremblant, une prise d'eau sur la rive droite de la rivière du Diable à des fins de fabrication de la neige artificielle et de protection d'incendie. Ce site se trouve en la municipalité de Lac-Supérieur sur une partie du lot 7 du cadastre canton de Wolfe.

La prise d'eau est munie d'un canal d'amenée, d'un puits et d'un poste de pompage N1, le tout destiné exclusivement pour pomper un débit instantané maximum de 0,9 m³/s durant la période hivernale s'étalant du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement. Le débit réservé de 2,8 m³/s dans la rivière devra être obligatoirement maintenu en tout temps pendant cette période de pompage. La protection d'incendie sera assurée par l'intermédiaire de deux bornes fontaines installées sur la conduite d'alimentation.

Les travaux autorisés par la présente peuvent être décrits sommairement comme suit :

- Mise en place d'un canal d'amenée sinueux de 30 m de longueur, de 2 m de largeur et de 0,9 m de profondeur. La vitesse d'écoulement dans le canal devra toujours être inférieure à 0,30 m/s au droit de la grille pour le débit autorisé (0,9 m³/s) et la recirculation de l'eau devra être maintenue en permanence dans celui-ci. Les parois du canal et la rive droite immédiate devront être stabilisées conformément aux méthodes décrites dans le guide environnemental des travaux en milieu aquatique du Ministère.

AUTORISATION
(ARTICLE 32)

-2-

N/Réf. : 7321-15-01-00220-30
200001086

Le 21 septembre 2001

En période d'exploitation, ce canal d'amenée devra également être nettoyé en cas d'ensablement ou obstruction selon la procédure établie dans le plan C-15, dernière révision 17 août 2001;

- Construction d'un puits de pompage de 8 m de longueur, de 3 m de largeur et de 3,75 m de profondeur dont 2,5 m émergent au-dessus du niveau normal de l'eau dans la rivière;
- Construction d'un bâtiment de 37 m² de superficie abritant un module de quatre pompes à turbine dont 3 pompes d'une capacité 170 l/s (≈2 700 usgpm) chacune et la quatrième de 126 l/s pour une capacité de pompage totale de 636 l/s (≈10090 usgpm) à 67 m de tête.

Ces pompes, montées verticalement au-dessus du puits de pompage, pousseront l'eau de la rivière jusqu'à la base Nord de la montagne sise à 40 m plus haut en altitude et à une distance de 2,5 km via des conduites de refoulement;

- Mise en place d'une station hydrométrique en aval de la prise d'eau incluant une sonde piézométrique et un automate relié à la station de pompage, le tout destiné à mesurer le niveau de la rivière et le débit pompé instantané afin de contrôler et maintenir en tout temps le débit réservé de 2,8 m³/s dans la rivière du Diable;
- Mise en place des conduites de refoulement en polyéthylène de 450 mm de diamètre sur une longueur d'environ 2,5 km le long du chemin Principal, entre le poste de pompage et la base Nord de la montagne;
- Raccordement de deux bornes d'incendie à la conduite de refoulement de 450 mm de diamètre qui sera installée le long du chemin Principal. Ces 2 bornes d'incendie s'alimenteront à partir du volume d'eau disponible dans cette conduite.

Le projet est situé dans les municipalités de Lac-Supérieur et de Mont-Tremblant, MRC Les Laurentides.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Protocole d'entente entre la Ville de Mont-Tremblant et la Station Mont-Tremblant concernant le programme de suivi des prélèvements d'eau dans la rivière du Diable par Station Mont-Tremblant, signé par M. Pierre Pilon, maire et M. Clément Vautour, secrétaire-trésorier pour la Ville de Mont-Tremblant et par M. Bryse Fraser, V.-P. opérations Ski et M. Charles Massicotte, V.-P. aux finances pour la Station Mont-Tremblant, 13 septembre 2001;
- Lettre de M. Éric Ayotte, ing., concernant les modifications apportées au projet de la prise d'eau à la rivière du Diable, signée le 21 août 2001;
- Attestation de la conformité aux règlements de la Municipalité de Lac-Supérieur concernant la construction d'une prise d'eau en bordure de rivière du Diable pour fins d'enneigement artificiel et de protection d'incendie, signée par Mme Clarisse Daoust, secrétaire-trésorière, 24 juillet 2001;

AUTORISATION
(ARTICLE 32)

-3-

N/Réf. : 7321-15-01-00220-30
200001086

Le 21 septembre 2001

- Copie conforme de la résolution 2001-594 adoptée par la Ville de Mont-Tremblant le 11 juin 2001 et attestant qu'elle est disposée à signer un protocole d'entente avec la Station Mont-Tremblant pour assurer le suivi d'exploitation de la prise d'eau dans la rivière du Diable, signée par M. Clément Vautour, greffier;
- Rapport portant sur l'examen environnemental préalable relatif au projet d'installation d'une prise d'eau dans la rivière du Diable, Station Mont-Tremblant, 23-24, , signé par 23-24, décembre 2000;
- Rapport technique évaluant les impacts des prélèvements d'eau pour l'enneigement sur la prise d'eau de Saint-Jovite et le taux de dilution des émissaires sur la rivière du Diable, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé par M. Marcel Laurence, ing., 3 mai 2001;
- Requête d'autorisation pour la mise en place d'une prise d'eau à la rivière du Diable pour alimenter le système d'enneigement du versant Nord, Station Mont-Tremblant, municipalité de Lac-Supérieur, Équipe Laurence, signée par M. Marcel Laurence, ing., 25 janvier 2001;
- Formulaire de présentation de la demande d'autorisation au Menv pour la mise en place d'une prise d'eau à la rivière du Diable pour alimenter le système d'enneigement du versant Nord, Station Mont-Tremblant, municipalité de Lac-Supérieur, Équipe Laurence, signé par M. Marcel Laurence, ing., 25 janvier 2001;
- Plan C-201, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Cahier des charges et devis général, légendes et notes, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plan C-204, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Plan d'ensemble des travaux proposés en 2001, secteur Nord, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plan C-205, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Conduite d'alimentation de la rivière à la base Nord, Détails typiques, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plan C-206, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Conduite d'alimentation, secteur Lac-Supérieur, Plan et profil, du chaînage 0+800 au chaînage 1+100, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plans C-207, C-207.1, C-208, C-208.1, C-209, C-210, Système d'enneigement et protection d'incendie, Conduite d'alimentation, secteur Mont-Tremblant, Plan et profil, du chaînage 1+100 au chaînage 2+600, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signés et scellés par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;

AUTORISATION
(ARTICLE 32)

-4-

N/Réf. : 7321-15-01-00220-30
200001086

Le 21 septembre 2001

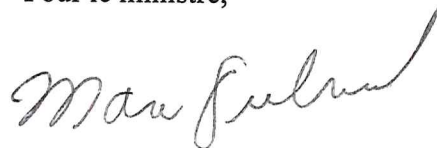
- Plan C-212, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Aménagement du terrain à la rivière, Vue en plan, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plans C-213 et C-214, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Chemin d'accès au poste de pompage N1, Plan et profil et coupes transversales, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signés et scellés par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plan C-215, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Canal de dérivation, vue en plan et coupe typique, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 17 août 2001;
- Plan D-302, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Station de pompage N1, Puits de pompage et fondations, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 14 septembre 2001;
- Plan D-303, Versant Nord, Système d'enneigement et protection d'incendie, Station de pompage N1, Mécanique, Station Mont-Tremblant, Équipe Laurence, signé et scellé par M. Marcel Laurence, ing., dernière révision 14 septembre 2001.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD/MA

